



Montreuil, le 12 décembre 2022

A l'attention de

Monsieur Stanislas GUERINI
Ministre de la Transformation
et de la Fonction publiques

Monsieur le Ministre,

De longue date, la CGT revendique la prise en charge intégrale par les employeurs et pour tous les salarié.e.s du coût du transport domicile-travail.

Cette exigence est rendue encore plus pertinente et urgente dans ce contexte d'inflation relancée et des difficultés accrues dans lesquelles se retrouve plongée la grande majorité de la population.

En ce qui concerne la question spécifique des transports, aux tensions toujours irrésolues sur le prix des carburants, vient de s'ajouter l'augmentation du Passe Navigo au premier janvier 2023 de 12%.

Comme leurs collègues du secteur privé, les nombreux agents et les agents des trois versants de la Fonction publique utilisant les transports en commun en Ile-de-France vont être impacté.e.s par cette augmentation.

Déjà lourdement touché.e.s par le gel du point durant de longues années, que la revalorisation de 3,5%, nettement inférieure à l'inflation n'est nullement de nature à compenser, elles et ils verront leur pouvoir d'achat encore davantage amputé si rien n'est fait.

Une telle perspective est inacceptable à nos yeux.

C'est pourquoi la CGT Fonction publique demande au gouvernement d'assumer ses responsabilités en modifiant sans attendre les textes réglementaires concernés et en portant donc la prise en charge des employeurs publics à 100% dès le premier janvier.

Non seulement, une telle mesure est juste socialement et bénéfique pour le pouvoir d'achat mais elle permettrait de favoriser l'utilisation des transports en commun, utilisation positive pour l'environnement.

Bien entendu, il faut en corollaire se préoccuper véritablement et concrètement de l'amélioration des transports en commun qui pâtissent également des conséquences de nombreuses années de politique d'austérité.

Nous ne saurions conclure cette lettre sans vous rappeler, Monsieur le Ministre, l'enjeu essentiel des traitements proprement dits et des augmentations générales de ceux-ci. La CGT continue de réclamer de nouvelles et significatives augmentations de la valeur du point, couvrant a minima l'inflation cumulée des années 2022 et 2023 et permettant le rattrapage des pertes intervenues les années précédentes.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous adressons, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

Mireille Stivala,
Secrétaire générale
Fédération CGT de la Santé et de l'Action sociale

Céline Verzeletti et Christophe Delecourt,
Co-secrétaires généraux
Union fédérale CGT des Syndicats de l'Etat

Natacha Pommet,
Secrétaire générale
Fédération CGT des Services publics

Baptiste Talbot
Coordinateur
CGT Fonction publique